

(No. 149.)

Circulaire au Clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
8 novembre 1886.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'apprends que dans quelques paroisses on vend ou l'on distribue un pamphlet intitulé *La Lanterne*, par Arthur Buies. C'est une nouvelle édition d'un journal édité en 1868 et 1869. Je crois devoir vous le signaler comme tout à fait condamnable.

A la page 105, l'auteur se moque de ceux qui disaient de lui qu'il se convertirait à son lit de mort : "Je souhaite, dit-il, que ces personnes n'aient pas raison." Il y a quelques années, sans être aux portes de la mort, il a fait mine de se convertir ; quelques personnes ont cru à sa sincérité ; mais il a tenu à vérifier son souhait.

Ce pamphlet est un amas confus de blasphèmes, d'attaques contre l'Eglise Catholique, sa hiérarchie, ses œuvres, son enseignement, ses institutions.

Suivant lui l'histoire sainte est *un inepte compendium des plus ridicules légendes* ; le mariage devrait devenir au Canada comme aux Etats-Unis, *un contrat libre, exclusivement civil et privé* ; on devrait comme en France et en Espagne voler les biens de l'Eglise...

Dans sa rage de tout mordre, gouverneurs, ministres, députés... il insulte tous ses compatriotes canadiens-français qui, suivant lui, *se civilisent de moins en moins, ne connaissent pas leur ignorance et n'éprouvent pas le besoin de s'instruire, perpétuent l'esclavage de l'intelligence dans un pays où brillent toutes les libertés.*

Il se vante d'avoir été mis à la porte de trois collèges, et affirme qu'il est impossible qu'on y enseigne la science... et accuse d'ignorance nos hommes de profession et ce qu'on appelle la classe instruite.

Il n'est pas étonnant après cela qu'il puisse citer avec orgueil l'approbation donnée à ces écrits par un protestant et par deux journaux impies, l'un de la Nouvelle Orléans et l'autre de New York.

Si vous avez connaissance, M. le Curé, que la susdite brochure intitulée *La Lanterne, par Arthur Buies... nouvelle édition 1884*, se trouve dans votre paroisse, vous prémunirez vos paroissiens contre les doctrines qu'elle contient et en interdirez la lecture. Il va sans dire que la première édition est aussi condamnée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

ARCH. DE QUÉBEC.